

# RAPPORTS ADMINISTRATIFS

## EXTRAIT D'UN RAPPORT

DE

M. J. JACQUET

Ingénieur en chef

Directeur du 2<sup>e</sup> arrondissement des Mines, à Mons

**SUR LES TRAVAUX DU 2<sup>m</sup>e SEMESTRE 1906**

*Charbonnage de Blaton; siège d'Harchies : Sondages.*

Deux sondages ont été exécutés dans la région du siège d'Harchies et ont recoupé les terrains suivants :

**Sondage n° 30,**

situé à 510 mètres au Levant et à 452 mètres au Midi du puits n° 2 :

	Profondeurs. Mètres.
Terre végétale sablonneuse. . . . .	0.80
Sable noir . . . . .	4.00
Sable noir avec gravier. . . . .	4.50
Sable mouvant . . . . .	5.00
Sable noir durci . . . . .	9.00
Sable plus durci et plus noir . . . . .	10.00
Craie ébouleuse . . . . .	12.00
Craie plus dure et plus grasse . . . . .	17.50
Craie plus dure et grise. . . . .	38.50
Craie sèche et grise . . . . .	41.00
Craie avec silex . . . . .	50.00
Fortes toises ou bleus ou petits banes . . . . .	61.00
Dièves verdâtres . . . . .	106.50
Dièves plus grasses et plus dures . . . . .	113.50
Tourtia. . . . .	117.00
Grès gris . . . . .	124.00
Grès gris dur . . . . .	127.00
Grès plus dur et plus gris . . . . .	150.00

à 147 mètres, eau jaillissante (20 mètres cubes à l'heure).

	Profondeurs. Mètres.
Grès gris foncé très dur et caillouteux . . . . .	168.00
Grès vert . . . . .	183.00
Grès vert plus dur . . . . .	189.30
Grès gris très dur . . . . .	201.80
Grès gris avec galets . . . . .	205.00
Terrain gras gris brun . . . . .	217.00
Terrain gras plus vert . . . . .	223.30
Terrain tendre sableux, gris vert foncé . . . . .	229.00
Grès gris dur . . . . .	233.00
Terrain plastique et éboulé . . . . .	240.00
Grès vert avec alternances de sable vert . . . . .	270.00
Grès vert avec galets noirs et roux . . . . .	275.50
Grès vert dur . . . . .	279.50
Terrain gras sablonneux vert foncé . . . . .	296.00
Terrain gras sablonneux noir . . . . .	316.00
Grès verdâtre . . . . .	323.70
Grès gris tendre . . . . .	333.70
Sable jaune . . . . .	334.30
Terrain houiller.	

## Sondage n° 31

situé à 1,100 mètres au Levant et à 134 mètres au Midi du puits n° 2.

	Profondeurs Mètres.
Terre végétale sablonneuse brune . . . . .	0.30
Sable jaune . . . . .	4.00
Sable noirâtre avec silex et cailloux roulés . . . . .	6.00
Sable noir consistant gras . . . . .	8.00
Sable blanchâtre dur . . . . .	18.50
Craie blanche tendre éboulée . . . . .	22.00
Craie compacte grisâtre . . . . .	49.00
Craie grise . . . . .	51.00
Craie verte sableuse . . . . .	52.25
Silex ou cornus . . . . .	67.00
Fortes toises ou petits banes . . . . .	74.25
Dièves grises . . . . .	94.00
Dièves plus grasses et plus foncées . . . . .	107.00
Dièves dures sèches, un peu sableuses . . . . .	109.00

	Profondeurs. Mètres.
Dièves grasses plastiques vert foncé . . . . .	135.00
Tourtia . . . . .	138.00
Grès gris dur . . . . .	149.50
Grès gris verdâtre . . . . .	161.70
Grès vert . . . . .	171.50
Grès vert plus tendre . . . . .	176.00
Grès plus verdâtre . . . . .	182.00
Grès vert plus gris . . . . .	192.00
Grès vert beaucoup plus dur et gris . . . . .	200.00
Grès gris dur . . . . .	209.00
Grès gris à silex roux . . . . .	213.00
Grès gris noirâtre . . . . .	217.00
Grès roux beaucoup plus dur avec poches de sable. . . . .	220.00
Grès gris noirâtre très dur. . . . .	239.50
Grès massif noirâtre et dur . . . . .	241.00
Grès gris argileux plastique . . . . .	243.00
Grès dur avec galets roux et noirs . . . . .	247.00
Grès plastique noir-verdâtre . . . . .	251.00
Grès gris dur avec galets roux et noirs . . . . .	256.50
Grès plus tendre noir-verdâtre . . . . .	262.50
Grès très dur . . . . .	263.00
Grès tendres et durs alternés . . . . .	265.60
Grès très dur . . . . .	266.10
Grès gris tendre . . . . .	275.00
Grès gris dur avec galets noirs et roux . . . . .	276.00
Grès tendre avec sable contenant du bois fossile . . . . .	280.20
Grès gris dur avec galets noirs et roux . . . . .	280.70
Grès gris noirâtre avec parties dures sableuses . . . . .	282.00
Terrain plastique avec sable fin . . . . .	293.00
Grès dur verdâtre . . . . .	298.00
Grès tendre et sables verts plastiques. . . . .	314.00
Grès gris dur . . . . .	335.00
Terrain plastique noirâtre . . . . .	340.00
Terrain plastique un peu plus dur . . . . .	347.00
Terrain gras . . . . .	350.00

	Profondeurs. Mètres.
Terrain gris plastique . . . . .	351.50
Terrain gris plus dur . . . . .	354.00
Terrain vert avec parties dures et grises	358.00
Grès gris bleuâtre . . . . .	367.00
Grès gris bleuâtre très dur . . . . .	381.00
Terrain houiller.	

Ce dernier sondage étant plus septentrional que le précédent, il en résulte que le terrain houiller à cet endroit est fortement raviné; un ou plusieurs sondages seront encore nécessaires pour déterminer l'importance et la position exacte de la vallée dont ce forage fait entrevoir l'existence.

*Charbonnage de l'Espérance, à Baudour : Creusement  
de tunnels inclinés (1).*

Les installations faites, pendant le second semestre 1906, pour reprendre l'épuisement et démerger le tunnel n° 1, dit d'extraction, noyé jusque 618 mètres, ont consisté en l'établissement à la surface :

De deux chaudières timbrées à 10 atmosphères et de 100 mètres carrés de surface de chauffe chacune ;

Et d'un groupe électrogène à courant triphasé, 2,000 volts, 50 périodes, comprenant :

A. — Une turbine à vapeur Curtis capable de 1,900 chevaux à la vitesse de 3,000 tours; cette turbine est munie d'un condenseur par surface actionné par un moteur triphasé (2,000 V, 60 HP) ; les eaux de condensation sont renvoyées aux chaudières ;

B. — Un alternateur de 1,125 kwatts, pour  $\cos. \varphi = 0.9$  ; cet alternateur est directement accouplé à l'arbre de la turbine; il est complètement fermé à l'exception d'une rainure recouverte d'une toile métallique par où s'échappe l'air ayant servi à la ventilation.

Divers appareils de réglage et de manœuvre ont été ajoutés au tableau existant.

Dans la salle de machine située à la distance de 618 mètres de l'œil

(1) Voir *Annales des Mines de Belgique*, t. VII, pp. 30 et 144; t. VIII, pp. 75, 757 et 1135; t. IX, p. 296; t. X, p. 641, et t. XII, p. 422.

des tunnels, on a installé une pompe centrifuge de réserve, du système Weise et Monski.

Cette pompe peut élever 250 mètres cubes par heure à 250 mètres de hauteur verticale; c'est elle qui assure le service actuellement: la pompe Sulzer (ancienne) étant démontée pour visite et nettoyage. La pompe Weise et Monski est actionnée directement par un moteur de 250 HP.

Dans le tunnel n° 1, on a équipé sur truck une pompe centrifuge, du système Weise et Monski, capable de 180 mètres cubes par heure sur une hauteur verticale de 180 mètres. Cette pompe est réunie par un manchon flexible à un moteur à courant triphasé de 250 HP.

Le 18 octobre, toutes les installations étaient terminées; on a commencé l'épuisement dans le tunnel n° 1, à 618 mètres; le 1<sup>er</sup> décembre, les eaux étaient descendues jusqu'à 924 mètres suivant l'inclinaison (la longueur totale du tunnel n° 1 est de 929 mètres et sa profondeur suivant la verticale est de 371 mètres).

On a aperçu alors à la paroi levant (du côté du tunnel n° 2) la venue d'eau qui, le 1<sup>er</sup> novembre 1905, a provoqué l'inondation.

Les eaux sortaient sans pression et sur une assez large étendue.

On a alors immédiatement maçonné les quelques passes de piédroits qui, d'après le mode de travail suivi, étaient inachevées.

Il restait la possibilité de descendre 1 ou 2 mètres plus bas, pour dégager la source et se rendre un compte exact de l'état des lieux, mais il fallait auparavant consolider le tunnel dont le soutènement, en cet endroit, n'était qu'ébauché.

Il a fallu ensuite, entre la pompe et les eaux, découper et enlever un croisement de voies placé lors du creusement du tunnel et installer des rails droits pour ne pas engager le truck, portant la pompe et le moteur, dans un aiguillage où aurait pu se produire un déraillement.

Ce travail a dû se faire sur un espace restreint à cause du peu de longueur qu'il était possible de donner à l'aspiration de la pompe, la température de l'eau étant de 52 à 53°.

Mais le 8 décembre, un court circuit s'établit entre la terre et l'une des phases du courant du moteur dans l'appareil interrupteur; de ce fait il fallut arrêter la pompe pendant 7 heures et les eaux remontrèrent de plus de 80 mètres.

Après la suppression du défaut, on a repris l'épuisement, et le 24 décembre, pour la deuxième fois de l'année, on put dénoyer l'extrémité du tunnel.

Après avoir étudié l'allure de la faille aquifère, la direction] a renoncé au projet de poursuivre les tunnels et a décidé d'exhauser les eaux contenues dans le tunnel n° 2, puis de creuser à l'extrémité de ce tunnel, soit à la cote de 350 mètres, un nouveau horizontal jusqu'à la rencontre des couches reconnues dans le gisement de Ghlin.

Pendant ce temps les eaux seront maintenues sous 350 mètres dans le tunnel n° 1, par la pompe Weise et Monski montée sur truck.

D'autres pompes électriques de réserve seront établies à poste fixe dans une chambre à creuser à 350 mètres.

La venue dans le tunnel n° 1 conserve un débit de 140 mètres cubes par heure.

*Charbonnage du Grand-Hornu; siège n° 9 : Remplacement d'un cuvelage en bois par un cuvelage en fonte. — Emploi de la congélation. — Installations diverses.*

M. l'Ingénieur **Liagre** m'a fait parvenir les renseignements ci-après sur l'achèvement de ce travail, comme suite aux notes déjà publiées sur ce sujet dans la deuxième livraison du tome XII des *Annales des Mines de Belgique* :

« Le recarrage du puits n° 9 fut terminé le 30 juillet et le 12 août, on avait placé les 63 anneaux en fonte de cuvelage ayant chacun un mètre de hauteur : la partie supérieure du dernier anneau arrivait à 3 m. 20 en dessous du niveau du sol.

« Le 15 août, les machines de congélation cessaient de fonctionner et le 30 août, on commençait l'enlèvement des tubes de congélation, besogne qui fut terminée le 23 septembre.

« Les trous laissés par les tubes congélateurs furent alors bétonnés, puis on fit à la tête du puits une forte maçonnerie en ciment.

« Le montage du nouveau chassis à molettes fut terminé le 8 septembre et les molettes furent mises en place et réglées le 23 septembre. L'axe des molettes se trouve à 23 mètres du sol, soit à 16 mètres de la recette.

« Le 6 octobre, on commença à placer les guides dans le cuvelage; le 13 du même mois, on enleva la plate-cuve et l'on démontra ensuite les croisillons en chêne, les hourds et les échelles installées dans le puits entre le niveau de 212 mètres et la plate-cuve; le 21 octobre, le raccordement des guides était effectué.

« On injecta alors, par le procédé Portier, du ciment dans une partie des pierrailles sèches déposées, ainsi que cela a été écrit, entre le terrain et les anneaux du cuvelage; ce travail dura deux jours et l'on injecta autour du cuvelage 28 tonnes de ciment sur 24 mètres de hauteur; il reste à faire la même injection de ciment dans les pierrailles sèches sur 15 mètres de hauteur autour du cuvelage.

« En même temps on montait le bâtiment de la recette établie sur 16 colonnes à 7 mètres du sol; ce bâtiment est entièrement construit en matériaux métalliques.

« La recette, comme celle des autres puits du charbonnage, est inclinée pour le décaement et l'encagement automatiques des chariots; dans cet ordre d'idées, les fers cornières supportant les chariots dans les cages sont également inclinés vers le décaement de celles-ci.

« Comme aux autres puits également, les cages sont reçues sur des taquets hydrauliques, les jeux de cylindres avec pistons étant placés sous la recette au point où se fait l'appel direct d'air; cette disposition cause de grands ennuis lors des fortes gelées, lesquelles, bien que l'eau employée contienne 20 à 30 % de glycérine, provoquent la rupture des cylindres en fonte; on n'a pas ces inconvénients aux autres puits où toute l'installation est abritée dans le bâtiment d'extraction.

« Au puits n° 9, le bâtiment de la machine d'extraction est tout à fait isolé de celui de la recette; il donne abri à un pont roulant à la main, pour le montage et le démontage des pièces de la machine.

« La réceptrice électrique à courant triphasé, porte les indications suivantes : volts entre deux conducteurs, 1,100; ampères, 188; tours par minute, 37; chevaux, 300; ce moteur pourrait assurer l'extraction jusqu'à 700 mètres, ce qui ne sera jamais nécessaire.

« Le frein à contrepoids de l'arbre des bobines est tenu ouvert par l'eau sous pression fournie par l'accumulateur qui sert également pour les taquets hydrauliques. La pompe de cet accumulateur est actionnée par une réceptrice électrique à courant continu portant les indications suivantes : Volts, 190; ampères, 9; tours, 450; chevaux, 2 1/2.

« Les câbles et les cages furent placés le 27 octobre; le moteur d'extraction fut mis définitivement en marche le 3 novembre. »

## Charbonnage de Bois-du-Luc :

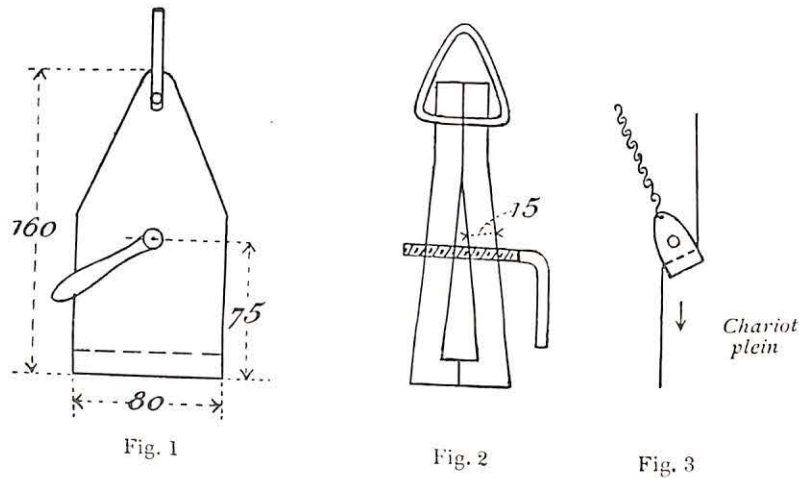
## a) Mouffle de sûreté pour les plans automoteurs.

M. G. Lemaire me signale le dispositif ci-après, dont il est fait usage sur les plans inclinés automoteurs des divers sièges de ce charbonnage :

» Les poulies des cayats et des tailles montantes sont munies d'un appareil appelé *mouffle*, destiné à assurer, en cas de besoin, l'*immobilité des chariots sur ces plans inclinés*.

» A cet effet, le mouffle, qui consiste en deux machoires, pouvant être écartées ou rapprochées à l'aide d'une vis, et qu'une chaîne solide fixe au chassis de la poulie, est serré sur la corde du chariot plein.

» Les croquis nos 1, 2 et 3 ci-après représentent cet appareil



» Quand il est placé, il retient très efficacement le chariot plein.  
 » Il a sur les divers types de grappins de sûreté l'avantage sérieux que la remise en marche des chariots peut se faire alors qu'il n'y a plus de personnel sur le plan incliné. »

Ce dispositif ne prévient pas les conséquences de la rupture du câble pendant la présence du personnel sur le plan.

Le grappin de sûreté, dit « chaîne d'assurance » dans le Borinage, pourrait être employé concurremment avec le mouffle.

## b) Fermeture des cages et barrières des recettes à la surface.

(Renseignements de M. G. Lemaire.)

Les cages d'extraction des sièges de la section du Bois-du-Luc sont munies, pendant la translation du personnel, de barrières dont la construction est donnée au croquis ci-contre (fig. 4.)

Les pointes qui terminent les deux montants verticaux intermédiaires sont engagées dans des encoches ménagées dans le plancher des cages; les pointes existant aux deux extrémités de la traverse horizontale intermédiaire sont introduites dans des œillets placés sur les montants de la cage.

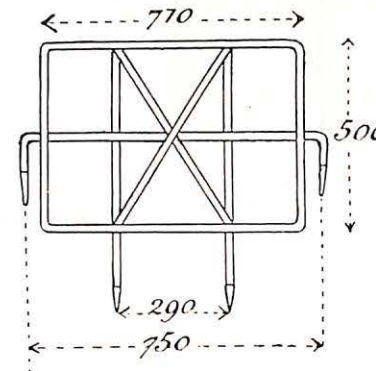


Fig. 4.

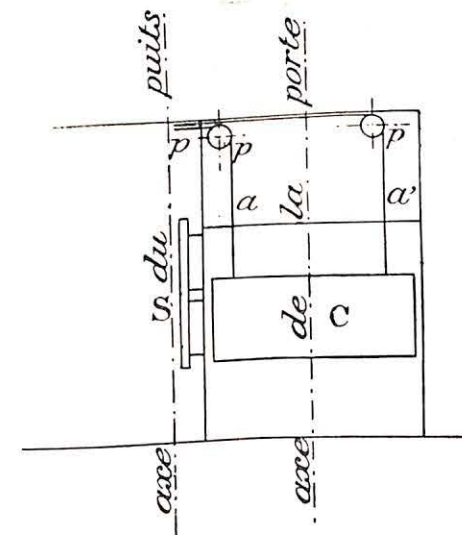


Fig. 5. — Projection verticale; vue de face.

Les barrières des recettes du jour du siège du Quesnoy sont mues automatiquement par les cages. Chacune d'elles se compose d'un cadre rectangulaire *C* recouvert d'un treillis métallique (voir fig. 5).

Quand la barrière est fermée, ce cadre est suspendu à 0<sup>m</sup>40 au-dessus du niveau de la recette, au moyen de deux cordelettes d'acier (*a*, *a'*) qu'un jeu de poulies *p* ramène dans le plan axial du puits.

Là, ces deux cordelettes, après s'être réunies en une seule corde *A*, passent sur une poulie *P* pour être ramenées à la devanture de la recette, où elles viennent s'attacher à un levier *L*. (Voir fig. 6.)

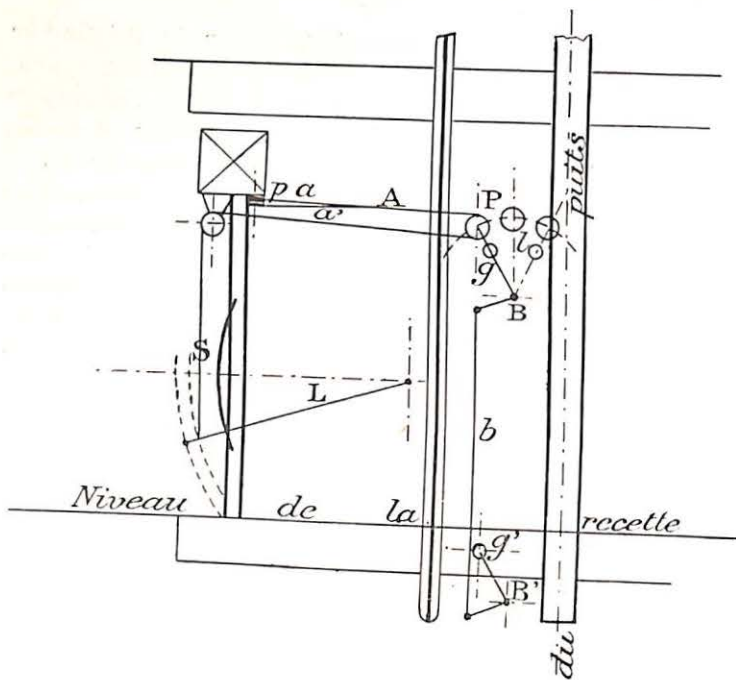


Fig. 6. — Projection verticale : vue de côté.

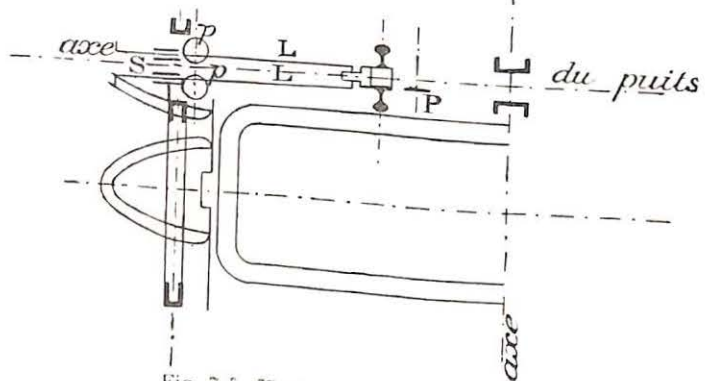


Fig. 7. — Projection horizontale.

On voit que si pour une raison quelconque, la poulie *P* est déplacée vers l'intérieur du puits, le levier *L* étant calé dans la position de

la figure 6, la barrière remontera d'une quantité double du déplacement de la poulie *P*.

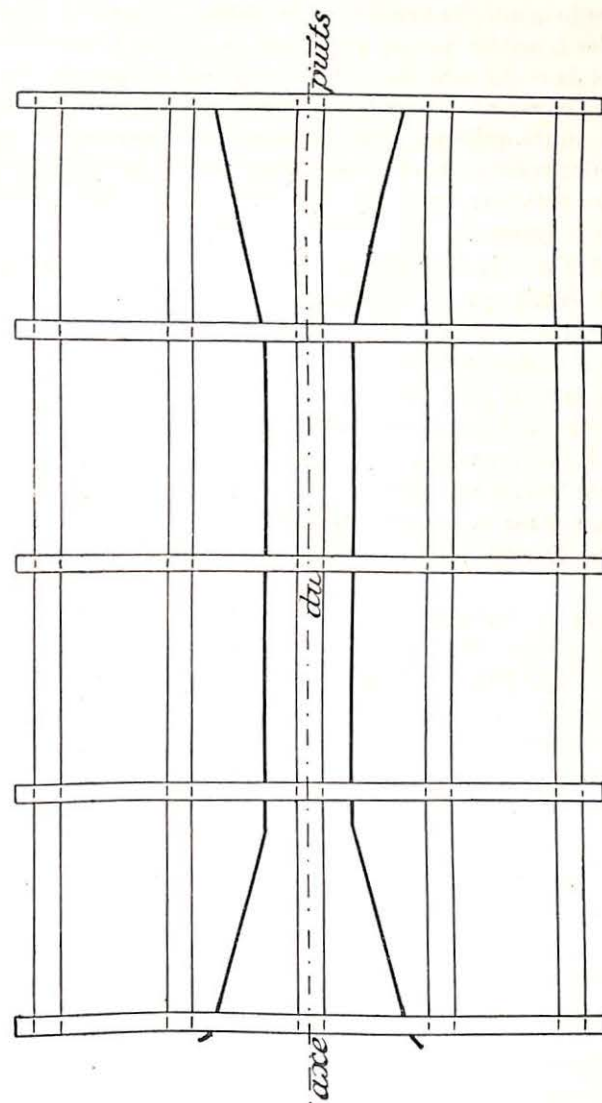


Fig. 8. — Projection verticale de la cage ; vue de côté.

Si on veut laisser la barrière immobile malgré le déplacement de la poulie *P*, il suffit de décaler le levier *L*; dans ces conditions, ce

levier, plus léger que la barrière, remontera, et cette dernière restera en place.

Le déplacement de la poulie *P* s'obtient de la façon suivante :

Comme le montre la figure 6, cette poulie est placée à l'extrémité d'un levier *L* mobile autour de l'arbre *B* et dont le mouvement est rendu solidaire de celui de l'arbre *B'*, grâce à la bielle *b*; les cages portent à l'extérieur de leur face latérale, du côté du centre du puits, deux conduites qui sont convergentes sur la hauteur du premier étage, puis parallèles et enfin divergentes sur une partie de la hauteur de l'étage inférieur (voir fig. 8); ces conduites sont réalisées au moyen de cornières.

Lors de l'arrivée de la cage au jour, l'une des conduites agit sur les galets symétriques *g* et *g'* pour provoquer le déplacement de la poulie *P* et le relèvement de la barrière; celle-ci reste ouverte tant que l'un des galets demeure en contact de la partie verticale de la conduite; la divergence des conduites au bas de la cage est réalisée de façon que le galet *g* revienne dans la position de fermeture si la cage s'élevait d'une façon dangereuse au-dessus de la recette.

Pendant le trait au charbon, le levier *L* de la barrière est fixé dans son secteur dans la position de la figure 6; dans ces conditions, la barrière s'ouvre et se ferme d'elle-même à l'arrivée et au départ de la cage.

Pendant la translation du personnel, en vue d'éviter que les ouvriers ne puissent quitter la cage avant que celle-ci ne soit arrêtée, le levier *L* est libéré: de la sorte, la barrière reste fermée à l'arrivée de la cage et le levier se soulève; quand la cage est arrêtée, il suffit que le taqueur ramène de nouveau le levier *L* dans sa position primitive pour provoquer l'ouverture de la barrière.

Chacune des recettes des puits est ainsi fermée par quatre barrières du type décrit ci-dessus; ce dispositif simple et robuste fonctionne depuis plusieurs mois et donne toute satisfaction.

—

*Charbonnage du Levant du Flénu: Secours aux blessés.  
Dispensaire pour le traitement de l'ankylostomiasie.*

M. l'Ingénieur **Gustave Lemaire** m'adresse les renseignements ci-après concernant l'aménagement de la salle d'opérations chirurgicales récemment installée au siège n° 17 des charbonnages du Levant du Flénu :

« Cette salle, destinée au service des cinq sièges d'extraction, très voisins les uns des autres, mesure 6<sup>m</sup>60 × 5<sup>m</sup>50, est éclairée à l'électricité et chauffée à la vapeur.

» Elle est pourvue d'une table d'opérations et d'appareils de désinfection perfectionnés.

» Une série d'armoires renferment les pansements et instruments nécessaires pour les opérations chirurgicales.

» La collection des instruments chirurgicaux est très complète ainsi qu'on peut s'en rendre compte par l'inventaire ci-après :

» *Armoire à glaces :*

» PREMIER COMPARTIMENT.

» Une série d'aiguilles à sutures.

» DEUXIÈME COMPARTIMENT.

- » N<sup>os</sup> 1. Scie à amputation.  
2. Lame de rechange pour cette scie.  
3. Petite scie à main.  
4. Grand couteau à amputation.  
5. Moyen couteau à amputation.  
6. Couteau interosseux.  
7. Scalpel droit.  
8. Scalpel convexe.  
9. Ténaculum.  
10. Deux pinces à dents de souris.  
11. Une pince à dissection.  
12. Une pince de Farabœuf.  
13. Une pince à préhension.  
14. Une pince à résection forte.  
15. Une pince à résection moyenne.  
16. Dix pinces hémostatiques de Péan.

» TROISIÈME COMPARTIMENT.

- » N<sup>os</sup> 1. Série de quatre sondes à cathétérisme.  
2. Une spatule.  
3. Un porte-mèche.  
4. Deux stylets.  
5. Une sonde cannelée.  
6. Une spatule plate.  
7. Un rétracteur à lambeaux.

8. Un écarteur à lambeaux.
9. Une pince à fermoir.
10. Une paire ciseaux droits.
11. Une paire ciseaux courbes.
12. Une série de trocars en étui métallique.
13. Une série de trois bistouris manche en buffe.
14. Un hernicotome, manche en buffe.
15. Un ténaculum, manche en buffe.
16. Un porte-aiguille, manche en bois.

» QUATRIÈME COMPARTIMENT.

- » N<sup>os</sup> 1. Un masque à chloroformer.
2. Un flacon compte-gouttes à chloroformer.
  2. Une pince à langue.
  4. Deux seringues de Pravast, tout verre.
  5. Un rasoir.
  6. Un jeu de cinq lancettes.
  7. Un crayon porte-nitrate.
  8. Un tourniquet compresseur hémostatique.
  9. Un appareil hémostatique complet d'Esmareck.
  10. Deux tubes hémostatiques d'Esmareck. »

M. Lemaire me fait parvenir, en outre, la note suivante décrivant le dispensaire établi à ce charbonnage pour le traitement des mineurs atteints de l'ankylostomiasie :

« Ce dispensaire a été ouvert en octobre 1906.

» Abstraction faite du dispensaire provincial, il est le premier établi dans le bassin du Couchant de Mons.

» En le créant, la Société du Levant du Flénu a voulu, tout d'abord, se rendre compte exactement de la situation réelle de son personnel vis à vis de l'ankylostomiasie, puis encore, enrayer efficacement le développement de cette affection.

» C'est dans cet ordre d'idées qu'elle a aménagé des locaux pour le prélèvement des échantillons et le traitement des ouvriers infectés.

» *Locaux et matériel.*

» Le dispensaire a été établi dans un groupe d'immeubles appartenant au Levant de Flénu.

» Il comporte : un logement pour concierge, un laboratoire destiné aux recherches microscopiques, un bureau, un réfectoire, six salles

pouvant contenir chacune de 2 à 4 lits ou chaises-longues, enfin deux salles où sont déposées les chaises-percées.

» En annexe : une salle d'isolement pour le prélèvement des échantillons, et des water-closets.

» Tous les locaux ont été établis avec le plus grand souci des nécessités de l'hygiène, notamment au point de vue de la ventilation, tant par les fenêtres que par des bouches d'appel d'air traversant les plafonds des diverses salles.

» Ces salles sont badigeonnées à la chaux, chauffées par foyers ouverts et éclairées à l'électricité.

» Le même souci de l'hygiène a présidé au choix du mobilier : chaises-longues en fer adoptées dans les sanatoria, lits en fer, etc.

» Quant aux water-closets, ils sont construits sur une citerne étanche qui se vide par une pompe *ad hoc*.

» Les vidanges, immunisées par le chlorure de sodium, s'évacuent dans les parages des terrils.

» *Traitement.*

» Le prélèvement des échantillons s'opère comme suit :

» L'ouvrier, à sa remonte et sans avertissement préalable, est invité à se rendre au bureau du dispensaire où il lui est remis une boîte numérotée et une spatule en fer blanc.

» De là, il se rend à la salle d'isolement, pour s'exonérer dans une chaise percée. Il prélève lui-même l'échantillon qu'il remet au préposé chargé d'inscrire le numéro de la boîte en regard du nom de l'ouvrier, sur des registres *ad hoc*.

» L'examen se fait, soit au dispensaire, soit chez le médecin à qui on envoie des échantillons dans une boîte scellée; il se pratique à l'aide du microscope Nacet (objectif 3, oculaire 3). Les résultats sont consignés par le préposé.

» L'ouvrier reconnu atteint d'ankylostomiasie en est informé par les agents du charbonnage, qui lui fixent jour pour le traitement spécifique.

» Ce traitement entraîne un chômage de cinq jours avec séjour d'une nuit au dispensaire.

» Le jour même de son admission, l'ouvrier se présente le matin à la consultation du médecin qui l'examine minutieusement à l'effet de s'assurer si l'état général permet de suivre la cure spécifique.

» Dans l'affirmative, le médecin lui délivre un bulletin d'entrée que l'ouvrier présente au concierge.



» Le traitement suivi est celui préconisé par M. le docteur Malvoz professeur à l'Université de Liège, traitement qui semble, jusqu'à présent, donner les meilleurs résultats.

Voici dans quelles conditions il est appliqué :

» Le premier jour, le malade entre au dispensaire entre 14 et 15 heures. Force lui est de rester à jeun. Vers 20 heures, on lui administre un cachet renfermant : résine de jalap 0<sup>rs</sup>25, calomel à la vapeur 0<sup>rs</sup>25.

» Le lendemain, vers 5 heures, il prend, toujours à jeun, une mixture composée de :

- » Extrait éthéré de fougère mâle de Merck . . . . . 4 grammes
- » Chloroforme de chloral . . . . . 2 —
- » Huile de ricin . . . . . 80 —

» Deux heures après, il absorbe 20 grammes de teinture de jalap composée.

» A midi, le malade rompt le jeun. On lui sert un repas substantiel: viande 400 grammes, pommes de terre et bière. Après quoi il regagne son domicile.

» Le troisième jour : repos.

» Le quatrième jour, il se rend à nouveau au dispensaire où il arrive à 5 heures pour subir le même traitement que ci-dessus.

» Le cinquième jour : repos.

» L'ouvrier touche pour chaque jour de chômage une large indemnité, pour laquelle il est tenu compte de ses occupations et de son salaire moyen.

» Quinze jours après la sortie du dispensaire, l'ouvrier est, comme au début, invité à fournir un nouvel échantillon à l'effet de constater le résultat du traitement subi.

» En cas de non-guérison, l'intéressé est invité à subir une nouvelle cure identique à la première.

» Ce système donne jusqu'à présent satisfaction.

» Depuis qu'il est ouvert, le dispensaire fonctionne régulièrement et on n'a pas eu à observer d'accident imputable au traitement.

» Ce résultat est certes dû à la qualité supérieure de l'extrait éthéré de fougère mâle employé : Extrait de Merck sous cachet.

» Quant aux ouvriers, ils se soumettent, tant à l'examen qu'au traitement, sans avoir jusqu'à ce jour formulé aucune plainte.

» Plus aucun ouvrier n'est admis au Levant du Flénu sans examen préalable. »

